

SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI, 14 FÉVRIER 2022

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome, tenue au Centre culturel Dr Marc Hétu situé au 624, rue Notre-Dame, le 14 février 2022 à 18 h 30.

Le conseil de la municipalité de Saint-Chrysostome siège en séance régulière à huis clos, ce 14 février 2022, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

PRÉSENCES

Sont présents à cette vidéoconférence les membres suivants :

Mario Henderson, district #1: présent Richard Beaudin, district #4: présent

Marc Roy, district #2 : présent Martin Lafond, district #5 : présent

Jean-Luc Payant, district #3 : présent Suzan Demers, district #6 : présent

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Laberge.

Assistent également à la séance, Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier.

L'enregistrement sonore sera disponible sur le site internet de la municipalité.

2022-02-044 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2022

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par le conseiller Marc Roy Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance régulière à 18 h 57 le quorum étant respecté.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-045 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Jean-Luc Payant Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller Martin Lafond se retire du prochain point.

2022-02-046 3. SUSPENSION PROVISOIRE D'UN EMPLOYÉ DE LA MUNICIPALITÉ POUR FINS DE VÉRIFICATION

CONSIDÉRANT QUE certains faits préoccupants liés au comportement de l'employé 220-021 ont été portés à la connaissance du directeur général dans les derniers jours;

CONSIDÉRANT l'obligation et la volonté de la Municipalité de Saint-Chrysostome d'effectuer les vérifications qui s'imposent eu égard à la connaissance de ces faits;

CONSIDÉRANT le temps nécessaire à la Municipalité de Saint-Chrysostome afin d'effectuer de telles vérifications;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a suspendu provisoirement avec solde pour fins de vérifications le 6 février 2022 l'employé no 220-021;

Proposé par le conseiller Marc Roy Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente.

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome prend acte de la suspension provisoire avec solde pour fins de vérifications de l'employé no 220-021 le 6 février 20222.

QUE la municipalité confie l'étude du dossier de l'employé no 220-021 à Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier quant aux événements rapportés.

QUE la municipalité autorise Manuel Bouthillette, directeur général et secrétairetrésorier à être accompagné par d'autres employés dans le cadre de l'étude du dossier.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-047 4. APPEL D'OFFRES 202117 – AUTOMATE USINE DE FILTRATION EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT le besoin de renouveler le système d'automate pour l'usine de filtration en eau potable;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu les deux soumissions suivantes;

SOUMISSIONNAIRE	AVANT TAXES
Automation R.L.	27 800.00 \$
Contrôle Tech	20 160.00 \$

CONSIDÉRANT les coûts pour le raccordement des nouveaux contrôles de l'usine de filtration par l'entreprise Moteurs Excel Électrique au montant de 2 540.00 \$ avant taxes.

Proposé par le conseiller Mario Henderson Et résolu unanimement par les conseillers présents **DE** retenir la soumission de Contrôle Tech et de Moteur Excel Électrique au coût de **22 700.00 \$**. Cette dépense sera financée à même le fond surplus affecté aqueduc.

Adoptée à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel, la séance se déroule à huis clos.

2022-02-048 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance spéciale du Conseil municipal du 14 février 2022 à 19 h 05.

Adoptée à l'unanimité

Steve Laberge	Manuel Bouthillette
Maire	Directeur général et greffier-trésorier